



Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales

OUVRENT EN SEPTEMBRE 2021

Une formation menant au Titre d'Agent de Sûreté de de Sécurité Privée (TA2SP)

LE METIER

L'agent(e) de sécurité surveille une zone définie ou en contrôle l'accès. Il/elle adopté une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.

Il/elle assure la sécurité liée aux risques incendie. Il/elle fait respecter la règlementation et les consignes en vigueur sur les lieux Il/elle réagit à tout dysfonctionnement. Il/elle porte une tenue conforme à la règlementation en vigueur.

LA FORMATION & LE DIPLOME

La formation, d'une durée de 400h, est sanctionnée par le **Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TA2SP)** du Ministère du Travail de niveau III (ex niveau V).

Les conditions d'inscription pour cette formation

- Avoir 18 ans au minimum à l'entrée en formation
- Avoir une bonne forme physique (station debout fréquente) et une bonne élocution.
- Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi au POLE EMPLOI
- Remplir les conditions de résidence
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédent la formation
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à ces formations. Il faut néanmoins réussir le test de positionnement en français et l'entretien de sélection.

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 31 mai 2021

sur le site internet : http://www.ifcass.fr